

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 09.11.2021

Date de convocation : le 04 novembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09 + 2 pouvoirs

Par suite d'une convocation en date du 04 novembre 2021 les membres composant le Conseil Municipal de Trepail se sont réunis en mairie à 20h00, le 09 novembre deux mil vingt et un sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents : Messieurs Denis BOUDVILLE ; Arnaud BEAUFORT, Cyril BEAUFORT, Ghislain OLIVIER ; Brice BEAUFORT ; Guillaume ELIE, Éric LAFFARGUE ; Alain GUILLAUME et Madame Pascale REDON

Absents : Sylvie GERARD MAIZIERES pouvoir à Denis BOUDVILLE et Hubert CARRE pouvoir à Cyril BEAUFORT

Secrétaire de séance : Guillaume ELIE

POINT DE SITUATION

Cyril BEAUFORT informe le conseil de l'avancement des travaux sur le logiciel pour la gestion du cimetière, il informe aussi le conseil du fait que la procédure de reprise des concessions est plus complexe que prévu..

Ghislain OLIVIER présente au conseil son projet pour les festivités de fin d'année.

Pascale REDON présente le devis de l'entreprise Fossier pour les colis des anciens. Elle informe le conseil de la venue prochaine de la créatrice du site internet pour mettre à jour la messagerie.

Alain GUILLAUME informe le conseil que le curage des fossés à commencer, il mentionne également que l'ASA s'est réuni et qu'une étude hydraulique va devoir être réalisée.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour, il informe le conseil de la tenue du congrès des maires le 6 novembre dernier et du point qui a été fait sur les aides accordées pour redynamiser le milieu rural et celui fait pour lutter contre les violences faites aux élus.

En ce qui concerne le nouveau Plan de Sauvegarde Communal, il le distribue aux membres du conseil et demande qu'ils le lisent pour le prochain conseil afin d'en discuter ensemble.

Il demande également aux membres du conseil de réfléchir pour la prochaine réunion au projet possible d'aménagement de l'espace situé autour de la place de la mairie.

En outre il informe le conseil que suite au contrôle de la police de l'eau lors des vendanges, des particuliers ont été avertis en raison de certaines mauvaises pratiques.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis pour la réfection de l'entrée du foyer rural.

En ce qui concerne la distribution des colis aux anciens, la date du samedi 11 décembre est retenue. Pour ce qui est des 100 ans de Madame BARBIER Marie-Thérèse née NICLET, une médaille lui sera remise l'après-midi de son anniversaire le 30 novembre prochain.

Monsieur le Maire informe le conseil que le tracteur a été réparé par la société PM PRO pour la somme de 4000 €, il mentionne également au conseil que le fourgon est au garage suite à un problème au niveau du démarreur.

Il informe le conseil de la mise à disposition d'une salle à titre gracieux pour l'ASA au 14 rue de la Mairie.

Il propose au conseil comme date pour les vœux 2022, le samedi 8 janvier ; le conseil valide cette proposition.

En ce qui concerne le problème de pullulation de chats rue de Vaudemange , après la diffusion d'un courrier, il va falloir passer à la deuxième phase adhérer à une association pour la capture des chats errants et les faire stériliser par un vétérinaire.

Pour ce qui est de la cérémonie du 11 novembre, 13 enfants de l'école de Trépail seront présents, pour le reste de l'organisation se référer au flyer qui a été distribué.

Enfin Monsieur le Maire informe le conseil que le dépôt de pain va bientôt compter la française des jeux également.

Monsieur le Maire passe aux délibérations, il propose au conseil de baisser le loyer du logement situé au dessus de l'ancienne agence postale à 300 €, le conseil valide cette délibération à l'unanimité.

Il soumet une autre délibération au conseil ayant pour objet la modification n°1 du plan local d'urbanisme, le conseil émet un avis favorable et valide cette délibération.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : demande si on dispose des crédits suffisants pour reposer des fils de fer au niveau des vignes de la commune, Monsieur le Maire lui répond que oui. Il demande aussi s'il serait possible de faire élaguer les arbres près du vestiaire de foot.

Pascale REDON : demande s'il serait possible de favoriser les envois par mails plutôt que papiers.

Brice BEAUFORT : rappelle qu'il lui faut les articles pour le Trépail Info fin novembre début décembre.

Guillaume ELIE : demande que le céder le passage en bas de la rue Saint Vincent soit supprimé.

Ghislain OLIVIER : RAS

Cyril BEAUFORT : RAS

Arnaud BEAUFORT : mentionne que le film sur Trépail est très bien réalisé.

La séance est clôturée à 21H15

ANNEXE : LES DELIBERATIONS

DELIB 2021-20 MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS SUR LE BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET L'APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-48,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trépail, approuvé le 26 mars 2018

Vu sa délibération n°2017/02 du 14 Février 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de Trépail

Vu la délibération n°107 de la Communauté Urbaine du Grand Reims du 27 mars 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de Trépail,

Vu sa délibération n° 2021/15 en date du 12 mai 2021 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de faire évoluer son PLU afin de

- permettre l'implantation de piscines découvertes enterrées et semi-enterrées par rapport aux voies et emprises publiques et par rapport aux limites séparatives,
- préciser la règle d'imperméabilisation des sols dans la commune.

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAARM-PTVCMR- 2021-17 de Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims en date du 2 juin 2021 engageant la modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la décision n°MRAe 2021DKGE166 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 10 août 2021 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Trépail,

Vu la décision n° BC-2019-60 du bureau communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims en date du 19 septembre 2019 définissant les modalités générales de mise à disposition du public des dossiers élaborés par les communes dans le cadre de procédures de modification simplifiée,

Vu le projet de modification simplifiée mis à disposition du public, en mairie, du 14 septembre 2021 au 14 octobre 2021 inclus,

Vu le bilan de la mise à disposition du public annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- d'émettre un avis favorable sur le bilan de mise à disposition du public et du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU tels qu'annexés à la présente.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Trépail

Le 09.11.2021

Le Maire

Denis BOUDVILLE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en (sous) préfecture

Le.....

Et de la publication, le

Fait à

Le

DELIB 2021-21 : FIXATION LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal situé au dessus de l'ancienne agence postale communale est disponible à la location. Il convient de fixer le montant du loyer. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 300.00 €, chauffage inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 300.00 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Trépaill

Le 09.11.2021

Le Maire

Denis BOUDVILLE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en (sous) préfecture

Le.....

Et de la publication, le

Fait à

Le